

L'an deux mil treize, le vingt décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, B. BELOIN, G. THIBAudeau, J. GUILBAUD, P. HUCHEDE, L. MICHEL, G. TARDIF, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, I. PERLEMOINE-LEPAGE, S. HAMON, F. LOUIS, V. PELTIER, G. GOISBAULT, B. AUBIN, M.L. CORMIER, H. de QUATREBARBES, H. DELALANDE, J. GUIBERT, J.N. MARTIN, L. HOUDAYER formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : B. HOCDE à J GUILBAUD, X. GALMARD à G. THIBAudeau, C. FOURNIER à L. MICHEL, M. GOUGEON à T. BAILLEUX

Absent(s)/excusé(s) : V. SILLON

Mme I. PERLEMOINE-LEPAGE a été élu(e) secrétaire.

2013-373 Subvention classes de découverte et activités diverses, école publique 2014 :

La commission scolaire propose d'accorder une subvention à l'école publique pour les classes découvertes et activités diverses 2014. La subvention est calculée sur la base d'une hausse de 1 % du coût par enfant 2013.

	Coût enfant 2013	Hausse de 1 % pour 2014	Nombre d'enfants 2013-2014	Calcul 2014
Classes découverte (cm1-cm2)	111.75 €	112.87 €	63	7 111.00 €
Activités diverses maternelles élémentaires	4.23 €	4.27 €	276	1 179.00 €
			Total :	8 290.00 €

La demande de l'école publique est de 8 290 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable à une subvention à hauteur de la demande de l'école, soit 8 290 € pour les classes découvertes et activités diverses de l'école publique et s'engage à inscrire cette somme au budget 2014 ; le conseil municipal accepte de régler à la coopérative de l'école une avance de 50 % du montant de la subvention pour les classes découvertes en janvier 2014, soit un montant de 4 145 €.

2013-374 Subvention classe de découverte école Sainte Marie 2014 :

La commission scolaire propose d'accorder une subvention à l'école Sainte Marie pour l'organisation d'une mini-classe de découverte à Paimpol les 26, 27 et 28 mai 2014 pour les élèves de GS - CP - CE1.:

Montant du voyage : 9 040.00 €

Participants : 52

Coût enfant : 173.85 €

Demande à la commune : à hauteur de 1 760 €, soit 19.47 %

La proposition de la commission est la suivante :

- Participants de L'Huisserie : 46
- Proposition de subvention : $9\ 040\ € / 52 \times 46 = 7\ 996.92\ € \times 19.47\ \% = 1\ 557\ €$
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde une subvention de 1 557 € pour la classe de découverte de l'école Sainte Marie et s'engage à inscrire cette somme au budget 2014.

2013-375 Avance OGEC 2014 :

La commission scolaire propose le paiement de la subvention OGEC (organisme de gestion des écoles catholiques) de Sainte-Marie en quatre échéances :

- Un premier versement en janvier 2014 et un second en avril 2014 correspondant chacun au tiers de la subvention 2013, soit $75\ 833.10\ € / 3 = 25\ 277.70\ €$
- Un troisième versement en septembre 2014 d'un montant forfaitaire maximum de 10 000 € (dans l'attente du versement du solde de la subvention pour des besoins de trésorerie).
- Le dernier versement au quatrième trimestre 2014 pour solde selon les critères de calcul établis par vote du conseil municipal.
-

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

1 abstention : G. TARDIF

2013-376 Travaux régie concernant le bardage de l'abri des spectateurs du terrain de football :

Monsieur le Maire exprime au Conseil Municipal que le chantier concernant le bardage de l'abri des spectateurs du terrain de football a été fait en régie par la commune.

Les factures ont été réglées en section de fonctionnement suivant l'état ci-dessous :

Facture	Fournisseur	Désignation	Montant HT	Montant TTC	Références des mandats réglés			
					Date	N°Bord	N° mandat	Année
126578	Leroy Merlin	Clin rondo pin	825,92 €	987,80 €	09-oct	241	2448	2013
TOTAL			825,92 €	987,80 €				

Frais de personnel : 32 h × 17,00 € = 544.00 €

TOTAL	Montant HT :	825,92 € + 544,00 € = 1369,92 €
	Montant TTC :	987,80 € + 544,00 € = 1531,80 €
	Dont TVA :	161,88 €

S'agissant d'un investissement, le montant de la régie travaux s'élèvera à 1531,80 €.

En conséquence, il sera émis :

- un titre au compte 722 "Travaux en régie", section de fonctionnement
- un mandat au compte 2313 de l'opération 201004 section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette opération de travaux en régie.

2013-377 Travaux régie concernant le local de rangement Vovinam de la salle polyvalente :

Monsieur le Maire exprime au Conseil Municipal que le chantier concernant le local de rangement Vovinam de la salle polyvalente a été fait en régie par la commune.

Les factures ont été réglées en section de fonctionnement suivant l'état ci-dessous :

Facture	Fournisseur	Désignation	Montant HT	Montant TTC	Date	Références des mandats réglés		
						N°Bord	N° Mandat	Année
OS102366	BEAUPLET - LANGUILLE	Tube carré	212,77 €	254,47 €	30-sept	195	2038	2013
TOTAL			212,77 €	254,47 €				

Frais de personnel : $32 \text{ h} \times 17,00 \text{ €} = 544,00 \text{ €}$

TOTAL	Montant HT :	$212,77 \text{ €} + 544,00 \text{ €} = 756,77 \text{ €}$
	Montant TTC :	$254,47 + 544,00 \text{ €} = 798,47 \text{ €}$
	Dont TVA :	41,70 €

S'agissant d'un investissement, le montant de la régie travaux s'élèvera à 798,47 €.

En conséquence, il sera émis :

- ➔ un titre au compte 722 " Travaux en régie", section de fonctionnement
- ➔ un mandat au compte 2313 de l'opération 201004, section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette opération de travaux en régie.

2013-379 Travaux régie concernant la confection d'un coffre à salle polyvalente :

Monsieur le Maire exprime au Conseil Municipal que le chantier concernant la confection d'un coffre à la salle polyvalente a été fait en régie par la commune.

Les factures ont été réglées en section de fonctionnement suivant l'état ci-dessous :

Facture	Fournisseur	Désignation	Montant HT	Montant TTC	Date	Références des mandats réglés		
						N°Bord	N° Mandat	Année
63640	Leroy Merlin	Fournitures	535,29 €	640,20 €	29-nov	268	2597	2012
12022528	Districolor	Peinture murs et plafond	817,99 €	978,32 €	03-juil	187	1845	2012
TOTAL			1 353,28 €	1 618,52 €				

Frais de personnel : $30 \text{ h } 00 \times 17,00 \text{ €} = 510,00 \text{ €}$

TOTAL Montant HT : 1353,28 € + 510,00 € = 1863,28 €
 Montant TTC : 1618,52 € + 510,00 € = 2128,52 €
 Dont TVA : 265,24 €

S'agissant d'un investissement, le montant de la régie travaux s'élèvera à 2128,52 €.

En conséquence, il sera émis :

- ➔ un titre au compte 722 " Travaux en régie, section de fonctionnement
- ➔ un mandat au compte 2313 de l'opération 201004, section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette opération de travaux en régie.

2013-380 Travaux régie concernant les pieds de praticables de l'Espace du Maine :

Monsieur le Maire exprime au Conseil Municipal que le chantier concernant les pieds de praticables de l'Espace du Maine a été fait en régie par la commune.

Les factures ont été réglées en section de fonctionnement suivant l'état ci-dessous :

Facture	Fournisseur	Désignation	Montant HT	Montant TTC	Date	Références des mandats réglés		
						N°Bord	N° Mandat	Année
0S122921	Beauplet Languille	Tube carré alu	303,40 €	362,87 €	14-nov	246	2508	2013
0S122923	Beauplet Languille	Tube carré alu	403,21 €	482,24 €	14-nov	246	2510	2013
TOTAL			706,61 €	845,11 €				

Frais de personnel : 8 h × 17,00 € = 136,00 €

TOTAL Montant HT : 706,61 € + 136,00 € = 842,61 €
 Montant TTC : 845,11 € + 136,00 € = 981,11 €
 Dont TVA : 138,50 €

S'agissant d'un investissement, le montant de la régie travaux s'élèvera à 981,11 €.

En conséquence, il sera émis :

- ➔ un titre au compte 722 " Travaux en régie", section fonctionnement
- ➔ un mandat au compte 2313 de l'opération 201004, section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette opération de travaux en régie.

2013-381 Travaux régie concernant le coffrage des dalles pour équipements :

Monsieur le Maire exprime au Conseil Municipal que le chantier concernant le coffrage des dalles pour équipements a été fait en régie par la commune.

Les factures ont été réglées en section de fonctionnement suivant l'état ci-dessous :

Facture	Fournisseur	Désignation	Montant HT	Montant TTC	Date	Références des mandats réglés		
						N°Bord	N° Mandat	Année
130600701	Pigeon Matériaux	Planches, vis	112,23 €	134,23 €	15-juin	122	1280	2013
607C0000016530	BMV (Béton Manufacture Vitré)	Béton	840,05 €	1 004,70 €	31-juil	163	1766	2013
TOTAL			952,28 €	1 138,93 €				

Frais de personnel : $48 \text{ h} \times 17,00 \text{ €} = 816,00 \text{ €}$

TOTAL
Montant HT : $952,28 \text{ €} + 816,00 \text{ €} = 1768,28 \text{ €}$
Montant TTC : $1138,93 \text{ €} + 816,00 \text{ €} = 1954,93 \text{ €}$
Dont TVA : 186,65 €

S'agissant d'un investissement, le montant de la régie travaux s'élèvera à 1954,93 €.

En conséquence, il sera émis :

- ➔ un titre au compte 722 " Travaux en régie", section de fonctionnement
- ➔ un mandat au compte 2315 de l'opération 200009, section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette opération de travaux en régie.

2013-382 Travaux régie concernant la construction d'un local de rangement pour l'espace jeunes à l'Espace du Maine :

Monsieur le Maire exprime au Conseil Municipal que le chantier concernant la construction d'un local de rangement pour l'Espace Jeunes à l'Espace du Maine a été fait en régie par la commune.

Les factures ont été réglées en section de fonctionnement suivant l'état ci-dessous :

Facture	Fournisseur	Désignation	Montant HT	Montant TTC	Date	Références des mandats réglés		
						N°Bord	N° Mandat	Année
12871	Bricomarché	Consoles, crémaillères	356,65 €	426,55 €	31-juil	160	1753	2013
TOTAL			356,65 €	426,55 €				

Frais de personnel : $30 \text{ h} \times 17,00 \text{ €} = 510,00 \text{ €}$

TOTAL

Montant HT :	$356,65 \text{ €} + 510,00 \text{ €} = 866,65 \text{ €}$
Montant TTC :	$426,55 \text{ €} + 510,00 \text{ €} = 936,55 \text{ €}$
Dont TVA :	69,90 €

S'agissant d'un investissement, le montant de la régie travaux s'élèvera à 936,55 €.

En conséquence, il sera émis :

- ➔ un titre au compte 722 " Travaux en régie", section de fonctionnement
- ➔ un mandat au compte 2313 de l'opération 201004 , section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette opération de travaux en régie.

2103-383 Travaux régie concernant le dressing danse à l'Espace du Maine :

Monsieur le Maire exprime au Conseil Municipal que le chantier concernant le dressing danse à l'Espace du Maine a été fait en régie par la commune.

Les factures ont été réglées en section de fonctionnement suivant l'état ci-dessous :

Facture	Fournisseur	Désignation	Montant HT	Montant TTC	Date	Références des mandats réglés		
						N°Bord	N° Mandat	Année
123294	Leroy Merlin	14 plans de travail en hêtre et autres fournitures	969,30 €	1 159,30 €	23-juil	141	1643	2013
42473	Leroy Merlin	2 plans de travail en hêtre	125,41 €	150,00 €	20-août	160	1758	2013
TOTAL			1 094,71 €	1 309,30 €				

Frais de personnel : 60 h × 17,00 € = 1020,00 €

TOTAL Montant HT : 1094,71 € + 1020,00 € = 2114,71 €
 Montant TTC : 1309,30 € + 1020 € = 2329,30 €
 Dont TVA : 214,59 €

S'agissant d'un investissement, le montant de la régie travaux s'élèvera à 2329,30 €.

En conséquence, il sera émis :

- ➔ un titre au compte 722 " Travaux en régie", section de fonctionnement
- ➔ un mandat au compte 2313 de l'opération 201004, section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette opération de travaux en régie.

2013- 385 Décision modificative n° 3, budget Eau :

Pour écriture frais de personnel sur l'eau

Section fonctionnement :			
Chapitre ou article	Libellé	Dépenses	Recettes
6411	Frais de personnel	15 000.00	
6742	Subvention « CRUEL »	- 15 000.00	
Total DM fonctionnement		0.00	0.00
Pour mémoire BP + DM antérieures de fonctionnement		559 842.35	559 842.35
Total section de fonctionnement		559 842.35	559 842.35

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision modificative.

2013-386 Décision modificative n° 6, budget Commune :

Pour écriture de régularisation sur taxe d'urbanisme

Pour écritures des travaux en régie

Pour écriture ICNE 2013

Section fonctionnement :			
Chapitre ou article	Libellé	Dépenses	Recettes
Ordre 023/1942/ 01	Virement à la section d'investissement	24 661.92	
Ordre 722/1942/ 01	Immobilisations corporelles		24 661.92
023/1941/01	Virement à la section d'investissement	-65 000.00	
66112/1922/01	ICNE	65 000.00	
Total DM fonctionnement N° 6		24 661.92	24 661.92
Pour mémoire BP + DM antérieures de fonctionnement		3 486 945.00	3 486 945.00
Total section de fonctionnement		3 511 606.92	3 511 606.92
Section investissement :			
Chapitre ou article	Libellé	Dépenses	Recettes
10223-01	TLE taxe urbanisme	315.00	
10222-01	FCTVA		315.00
Ordre 021/01	Virement à la section de fonctionnement		24 661.92
Ordre 2313	Travaux régie	2 329.30	
Op. 201004 – 020	Dressing danse Espace du Maine		
Ordre 2313	Travaux régie	1 531.80	
Op. 201004 – 412	Abri spectateurs terrain de football		
Ordre 2313	Travaux régie	798.47	
Op. 201004 – 411	Local rangement Vovinam		
Ordre 2313	Travaux régie	2 128.52	
Op. 201004 – 411	Coffre rangement salle polyvalente		
Ordre 2313	Travaux régie	981.11	
Op. 201004 – 020	Pieds de praticables Espace du Maine		
Ordre 2313	Travaux régie	936.55	
Op. 201004 – 020	Local rangement Espace Jeunes		
Ordre 2315	Travaux régie	1 954.93	
Op. 200009 – 822	Coffrage dalles pour équipements		
Ordre 2315	Travaux régie	6 998.70	
Op. 200009 – 822	Sablage allées lot. Hamardière		
Ordre 2315	Travaux régie	7 002.54	
Op. 200906 – 823			

	Aménagement Espaces Verts		
	Place du Maine		
021/01	Virement de la section de fonctionnement		-65 000.00
2313-201101-020	Construction op. pôle santé	-65 000.00	
Total DM investissement N° 6		-40 023.08	-40 023.08
Pour mémoire BP + DM antérieures investissement		5 682 394.57	5 682 394.57
Total section d'investissement		5 642 371.49	5 642 371.49

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision modificative.

2013-387 Les tarifications municipales : Propositions tarifications pour 2014

Salle des fêtes :

Tarifs commune :

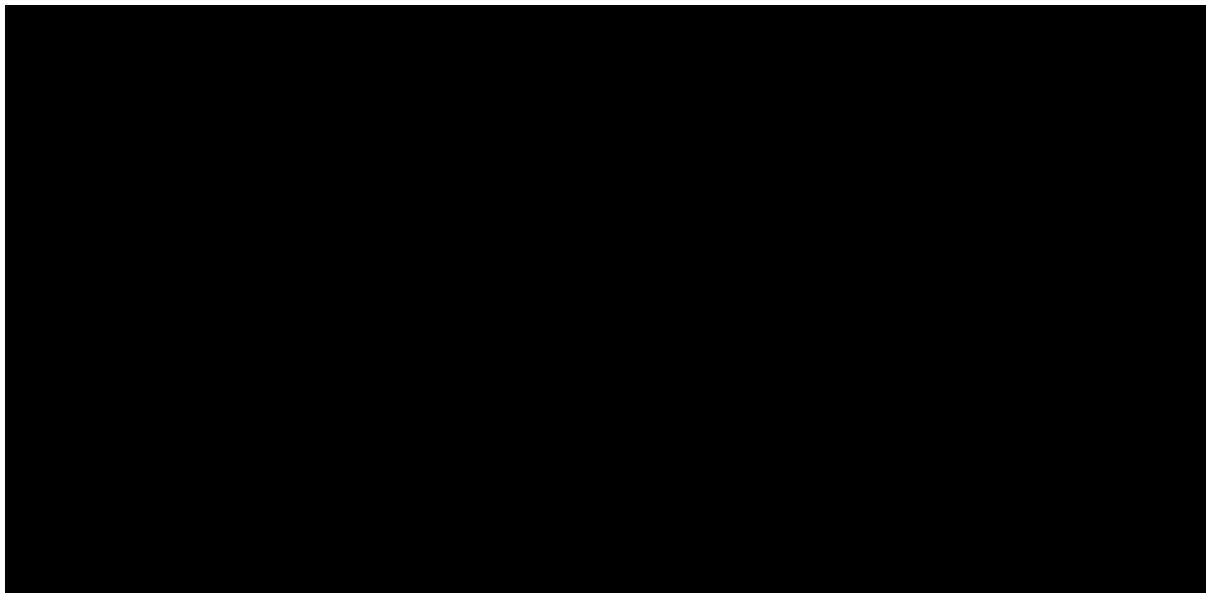
	2013	2014	2014	2014
		+0.5%	+1%	+1.5%
Vin d'honneur, arbre de Noël, Galette des Rois, Jeux	59.87 €	60.17 €	60.47 €	60.77 €
Repas sans soirée dansante, Exposition, Vente, Autres Activités	96.28 €	96.76 €	97.24 €	97.72 €
Repas avec soirée dansante	104.94	105.46 €	105.99 €	106.51 €
Réunion, assemblée générale	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Tarifs hors commune :

	2013	2014	2014	2014
		+0.5%	+1%	+1.5%
Vin d'honneur, Arbre de Noël, Galette des Rois, Jeux	72.60 €	72.96 €	73.33 €	73.69 €
Repas sans soirée dansante, Exposition, Vente, Autres activités	149.81 €	150.56 €	151.31 €	152.06 €
Repas avec soirée dansante	Non louée	Non louée	Non louée	Non louée
Réunion Assemblée Générale	44.75 €	44.97 €	45.20 €	45.42 €

Salle Polyvalente :

Tarifs commune :



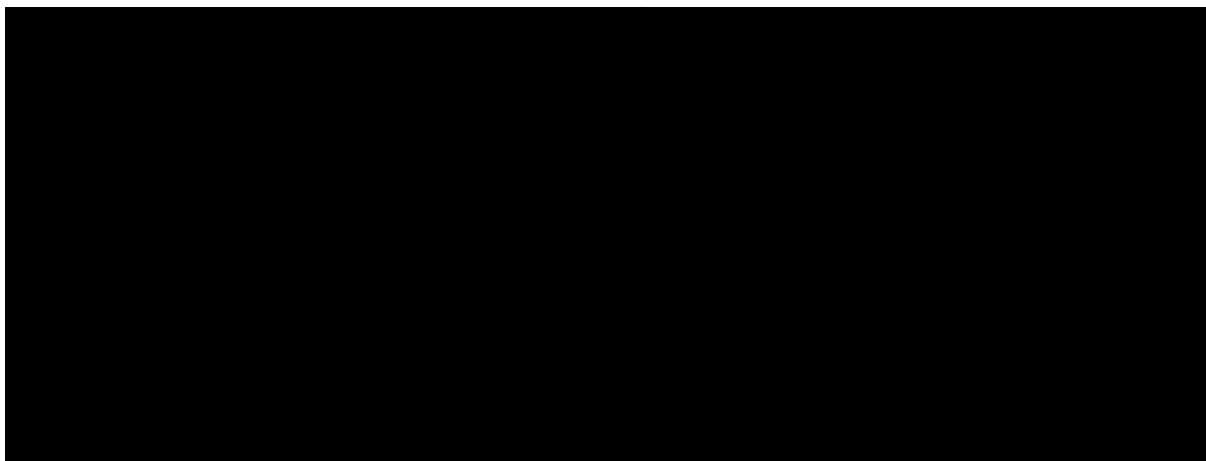
Tarif hors commune :

	2013	2014	2014	2014
		+0.5%	+1%	+1.5%
Spectacles culture ou Loisirs, Galettes des Rois, Arbre de Noël (journée)	240.68 €	241.88 €	243.09 €	244.29 €
Vin d'honneur, Assemblée générale, conférence	247.44 €	248.68 €	249.91 €	251.15 €
Repas sans soirée dansante, Arbre de Noël avec soirée	431.33 €	433.49 €	435.64 €	437.80 €
Repas avec soirée dansante (location du parquet incluse)	714.89 €	718.46 €	722.04 €	725.61 €
Mariage (location du parquet incluse)	621.01 €	624.12 €	627.22 €	630.33 €
Saint Sylvestre (location du parquet incluse)	953.64 €	958.41 €	963.18 €	967.94 €
Chauffage	93.91 €	94.38 €	94.85 €	95.32 €
Location du parquet	93.91 €	94.38 €	94.85 €	95.32 €
Loto	957.93 €	962.72 €	967.51 €	972.30 €

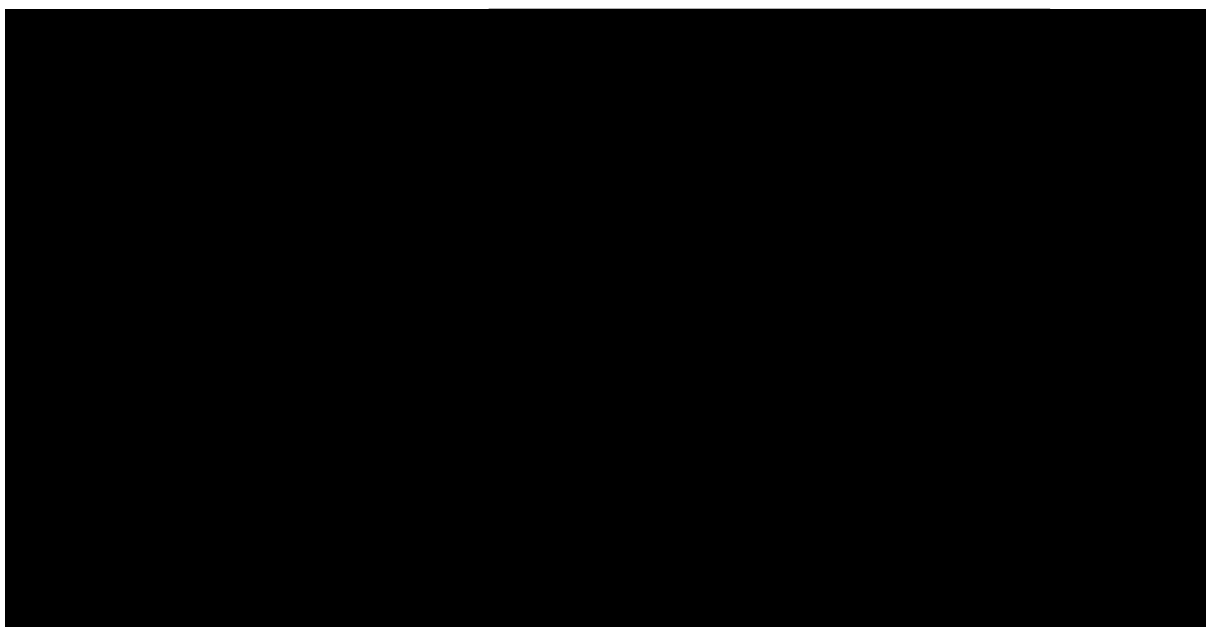
Salle de spectacle (Espace du Maine) :

	2013	2014	2014	2014
		+0.5%	+1%	+1.5%
Spectacle de théâtre, musique, danses, divertissement, conférences	250 €		250 €	

Révision tarifs concession cimetièrè :



Droit de place pour le stationnement des commerçants :



Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les tarifs au 1^{er} janvier 2014 avec une augmentation de 1 %.

2013-388 Rémunération journalière des animateurs accueil de loisirs pour l'année 2014 :

Il est demandé de procéder à un réajustement annuel en alignant les rémunérations sur celles des communes voisines

	2013 (congrés payés inclus)	2014	2014	2014
		+0.5%	+1%	+1.5%
Directeur	78 €	78.39	78.78	79.17
Sous-directeur	65 €	65.32	65.65	65.97
Animateur diplômé	58 €	58.29	58.58	58.87
Animateur stagiaire	50 €	50.25	50.5	50.75
Indemnités de nuit	3.50 €	3.52	3.54	3.55
Aide animateur	35 €	35.17	35.35	35.52

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de rémunération journalière des animateurs accueil de loisirs pour 2014 au 1^{er} janvier (+1%)

2013-389 Tarifs eau 2014 :

Monsieur le maire présente au conseil municipal les chapitres du Budget eau 2013, du compte administratif 2013 connus à ce jour, du budget prévisionnel 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer comme ci-après les tarifs relatifs au budget eau pour toute l'année 2014, et de répercuter en totalité (prix au m3) les différentes taxes et redevances qui vont être appelées en 2013 sur le prix de l'eau (redevance pollution, fonds départemental de l'eau)

Critères du tarif eau		Prix 2012 (en € HT)	Prix 2013 (en € HT)	Prix 2014 (en € HT)
Abonnement (tout mois commencé est dû)		20,00	20.00	20
Prix de vente du m3 d'eau	Jusqu'à 1000 m3, pour tous les abonnés	0,90	0.90	0.90
	Au-delà de 1000 m3 pour les abonnés individuels et les entreprises	0,82	0.82	0.82
	Au-delà de 1000 m3 pour les abonnés gérant d'immeubles collectifs	0,90	0.90	0.90

2013-390 Tarifs assainissement collectif 2014 :

Monsieur le maire présente au conseil municipal les chapitres du budget assainissement collectif 2012, du compte administratif 2013 connus à ce jour, du budget prévisionnel 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer comme ci-après les tarifs relatifs au budget assainissement collectif pour toute l'année 2013, et de répercuter en totalité (prix au m3) les différentes taxes et redevances qui vont être appelées en 2013 sur le prix de l'eau (redevance modernisation des réseaux de collecte.....)

Critères du tarif assainissement collectif	Prix 2012 (en € HT)	Prix 2013 (en € HT)	Prix 2014 (en € HT)
Abonnement (tout mois commencé est dû)	15.00	15,00	20
Redevance Assainissement	0.74	0.77	0.9
Participation pour assainissement collectif	650 (au 1/7/2012)	650.00	650

2013-391 Tarifs assainissement non collectif 2014 :

Monsieur le maire propose d'examiner les tarifs appliqués en 2013 en ce qui concerne l'assainissement non collectif et il propose de s'y référer pour les tarifs 2014, avec une augmentation de 1 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer comme ci-après les tarifs relatifs au budget assainissement collectif pour toute l'année 2013 :

Les types de contrôles	Tarifs 2012 (en € HT)	Tarifs 2013 (en € HT)	Tarifs 2014 (en € HT)
Redevance annuelle d'assainissement non collectif	0.00	0,00	
Diagnostic des installations existantes	60.00	61.20	61.80
Contrôle de conception et d'implantation d'installation neuve ou réhabilitée	60.00	61.20	61.80
Contrôle de bonne exécution d'installation neuve ou réhabilitée	40.00	40.80	41.20
Contrôle de bonne exécution, visite supplémentaire (cas d'installation non conforme)	40.00	40.80	41.20
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes	60.00	61.20	61.80

2013-392 Tarifs 2014 contrôle branchements assainissement collectif, eaux pluviales :

Les services de la commune sont régulièrement sollicités pour procéder à vérification de l'état des branchements d'eaux pluviales et d'eaux usées, notamment lors des transactions immobilières.

Monsieur le maire propose de se référer aux tarifs appliqués et il propose une augmentation de 1% pour 2013.

Le produit de cette tarification est réparti en parts égales entre le budget général (eaux pluviales), et le budget assainissement collectif (eaux usées).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer comme ci-après les tarifs relatifs à ces contrôles de branchements et eaux usées et eaux pluviales pour toute l'année 2013

	En Euros HT	En Euros HT	En Euros HT
	2012	2013	2014
Contrôles Assainissement collectif, Eaux Pluviales	60.00	61.2	61.80

2013-393 Tarifs 2014 des contrôles des installations de puits, forages, installations de récupération d'eaux de pluie, et autres, réalisées à des fins d'usage domestique de l'eau :

Monsieur le maire propose d'appliquer les mêmes tarifs que ceux pratiqués pour les contrôles de bonne exécution de l'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer en 2014 le même tarif que pour les contrôles de bonne exécution concernant l'assainissement non collectif :

	En Euros HT	En Euros HT	En Euros HT
	2012	2013	2014
contrôle de bonne exécution d'installation	40.00	40,80	41.20
contrôle de bonne exécution, visite supplémentaire	40.00	40,80	41.20

2013-394 Tarifs 2014 des branchements eau :

Monsieur le maire expose que la résiliation d'un abonnement eau (enlèvement ou déconnexion du compteur) constitue une prestation du service de l'eau facturée à l'abonné concernée.

Il en est de même pour la remise d'un branchement après résiliation (remise d'un compteur ou reconnexion).

Pour les tarifs 2014, il propose de se référer aux tarifs 2013 avec une augmentation de 1%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer en 2014 les tarifs ci-après :

	En Euros HT	En Euros HT	En Euros HT
	2012	2013	2014
Résiliation d'un abonnement eau (enlèvement ou résiliation d'un compteur)	25.80	26.30	26.60
Remise d'un compteur après résiliation (ou reconnexion)	25.80	26.30	26.60

2013-395 Dépenses à caractère exceptionnel dans le cadre de la présentation de la commune à un médecin spécialiste :

Monsieur le maire rappelle la décision du conseil municipal de septembre 2013 relative à la mission d'un cabinet de recrutement pour aider à l'installation d'un médecin ophtalmologiste.

Afin de présenter la commune, son environnement, ses services et faciliter l'installation d'un professionnel de santé spécialisé, il y a lieu de prendre en charge les frais de bouche, de déplacement, de visite et d'hébergement de ce séjour.

Aussi, il est proposé d'autoriser le maire à engager des dépenses à concurrence de 2 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

2 contres : G. TARDIF, L. HOUDAYER

2 abstentions : H. DEQUATREBARBES, M. CORMIER

2013-396 Plan local d'urbanisme, modification n°1, sursis à statuer pour le secteur de la Maladrie :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé lors du conseil municipal du 18 octobre 2013 d'approuver le dossier projet « plan local d'urbanisme – modification n° 1 ». Compte tenu des dispositions présentées dans les orientations d'aménagement et de programmation des 10 zones (numérotées de 1 à 10), le conseil municipal avait décidé la mise en place d'une mesure de « sursis à statuer » courant jusqu'au 15 mars 2014.

Or, Monsieur Cousin, propriétaire du secteur n° 3, a déposé un permis d'aménager le 6 décembre 2013 sur la zone considérée. Au regard du projet présenté sur le terrain de la Maladrie (correspondant aux souhaits de la commune), il est proposé de lever le sursis à statuer sur le secteur n° 3.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

2013-397 Demande de subvention au titre du Fonds de Concours de Laval Agglomération :

Monsieur le maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal le 16 novembre 2012.

Il s'agit d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds de Concours de Laval Agglomération.

La subvention sollicitée est de 69 644 €, montant maximum auquel peut prétendre à ce titre la commune de L'Huisserie.

L'objet de cette demande porte sur l'équipement de l'Espace du Maine, en mobilier et matériel son.

Il s'avère nécessaire d'actualiser le plan de financement.

Plan de financement spécifique à la partie « mobilier et matériel son et lumière », objet de la demande au fonds de concours de Laval Agglo :

DEPENSES		RECETTES		
	Montant actualisé			
nature des dépenses	montant HT	Ressources	Montant ht	Pourcentage
Mobilier et Matériel son et lumière	158 115	Laval Agglomération	69 644	44.04 %
		Fonds Propres	88 471	55.96 %
TOTAL	158115	TOTAL	158 115	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à présenter le dossier de demande de subvention auprès de Laval Agglomération, au titre du fonds de concours en faveur des communes, et à signer tous documents se rapportant à cette demande.

2013-398 Règlement intérieur salle de spectacle du Maine :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la salle de spectacle est louée uniquement aux associations de L'Huisserie souhaitant organiser des spectacles culturels et d'animations.

Afin de fixer les règles d'utilisation de cette salle, un règlement intérieur est proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition